



## AVIS PUBLIC

### ENTRÉE EN VIGUEUR

Avis est par les présentes donné que le règlement suivant a été adopté par le conseil, à savoir :

#### **Règlement n° 2433**

« Règlement modifiant le Règlement n° 1885 sur l'occupation du domaine public afin de mettre à jour le Guide d'aménagement - Terrasse et placotoir - Édition 2026 »

Adopté le : 28 avril 2026

Date d'entrée en vigueur : 5 mai 2026

Conformément aux dispositions de la Loi, le Règlement n° 2433 entre en vigueur à compter du 5 mai 2026.

Ce règlement peut être consulté à l'hôtel de ville de Saint-Jean-sur-Richelieu situé au 188, rue Jacques-Cartier Nord.

Donné à Saint-Jean-sur-Richelieu,

Ce 5<sup>e</sup> jour de mai 2026

(S) Stéphanie Delisle-Goudreau  
Greffière adjointe, avocate-conseil, OMA